

Vivre *actif*

à Lévis



Politique de l'**activité physique**,
du **sport** et du **plein air**



Préambule

La Ville de Lévis est fière de rendre publique sa Politique de l'activité physique, du sport et du plein air. Dans les suites données au sommet du 31 mai 2003, cette politique vient apporter tout son sens à la volonté exprimée par les participants à cet événement. Celui-ci concluait l'exercice de planification stratégique de la Ville de Lévis, une ville où la qualité de vie est au centre des préoccupations de tous.

La pratique régulière de l'activité physique, sportive et de plein air est essentielle au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes conditions. Cette politique marque un pas important dans l'atteinte de cette vision partagée par l'ensemble de notre population.

La présente politique est l'aboutissement d'une large consultation publique réalisée auprès des organismes partenaires et de l'ensemble des citoyennes et citoyens; cette consultation a eu lieu au cours de l'hiver 2004-2005. Elle est donc l'objet d'un consensus général, car elle répond aux attentes et aspirations de la population en matière d'activité physique, de sport et de plein air.



Table des matières

Préambule	I
Mot du maire	IV
Mot du président	V
Introduction	1
Fondements de la politique	2
Principes directeurs de la politique	4
Objectifs de la politique	5
Orientations et pistes d'action	6
Un avenir prometteur	11
Références	12
Remerciements	13

Politique de l'activité physique, du sport et du plein air

Cette brochure est publiée par la Ville de Lévis.

La coordination est assurée par la Directions des communications.

Photos : Constance Lamoureux - Ville de Lévis

Infographie : Groupe Dorcas

Impression : Imprimerie des Chutes

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Tirage : 1000 exemplaires

Direction des communications

2210, chemin du Fleuve, bureau 101

Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5



Mot du maire



C'est avec fierté que nous vous présentons la Politique de l'activité physique, du sport et du plein air de la Ville de Lévis. L'adoption de cette politique par le conseil municipal vient renforcer et concrétiser un objectif qui a fait consensus au Sommet de Lévis en mai 2003, soit celui de la qualité de vie comme signe distinctif de notre communauté et au centre des préoccupations de tous. Cette politique vient s'ajouter à deux autres précédemment adoptées par la Ville de Lévis, soit la Politique culturelle et la Politique familiale. Par celles-ci, les autorités municipales indiquent clairement quel milieu de vie elles comptent offrir aux Lévisiennes et Lévisiens.

En matière d'activité physique, de sport et de plein air, les attentes de la population sont importantes. Vivre actif à Lévis marque la volonté d'une action concertée qui rendra accessible à chacun la pratique d'activités physiques. La richesse du milieu, tant par ses équipements que par ses parcs et espaces verts exceptionnels, permettra la mise en œuvre de cette politique dans un avenir rapproché.

Je tiens à souligner l'excellent travail accompli dans ce dossier par les membres de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air : M. Guy Dumoulin, président, Mme Isabelle Demers et M. André Hamel, de même que par M. Jacques Rochette, chef du Service des sports et du plein air de la Ville de Lévis. De plus, je tiens à remercier toutes les personnes ainsi que les organismes dont la participation nous a permis d'élaborer une politique qui répond réellement aux aspirations et aux besoins de la population. Non seulement cette nouvelle politique tient compte de tous les groupes d'âge et des divers niveaux dans la pratique de ces activités, mais de plus, elle indique sans équivoque l'importance accordée à la santé comme élément essentiel à la qualité de vie de chacun. Je suis certain que nous en verrons les bénéfiques grandissants au cours des prochaines années.

Le maire de Lévis,

Jean Garon

Mot du président



Vivre actif à Lévis, voilà qui résume bien l'objectif de la Politique de l'activité physique du sport et du plein air : actif non seulement par la pratique régulière d'activités sportives et de plein air, mais aussi par l'implication dans la communauté afin de travailler au développement de ce secteur d'activité.

La consultation publique tenue à l'hiver 2005 a permis aux organismes de sport et de plein air ainsi qu'à de nombreux Lévisiens et Lévisiennes de se prononcer sur cette politique. La qualité des interventions fait en sorte que ce document reflète avec justesse les attentes du milieu. Forte de cette nouvelle politique, la Ville de Lévis s'engage résolument en faveur d'une collectivité en santé. L'accessibilité pour

tous, sans exception, aux lieux de pratique d'activités physiques, de sport et de plein air ainsi que la concertation de tous les partenaires impliqués dans le développement de ces secteurs d'activité sont maintenant des priorités pour l'administration municipale.

En tant que président de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air, je tiens à remercier pour leur collaboration exceptionnelle mesdames Ariane Loignon, conseillère en sports à l'URLS de la Chaudière-Appalaches, et Marie-Noël Lavoie, agente de développement en activités physiques à la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches, de même que messieurs Laurent Fallon, directeur des activités sportives au cégep de Lévis-Lauzon, et Jacques Rochette, chef du Service des sports et du plein air de la Ville de Lévis. Je tiens aussi à remercier mes collègues de la commission, madame Isabelle Demers et monsieur André Hamel, qui ont apporté une contribution essentielle à l'élaboration de cette politique.

En tant que citoyen ou citoyenne de Lévis, ce document vous appartient. Il n'en tient qu'à vous de le faire vôtre et de *Vivre actif à Lévis!*

Le président,

Guy Dumoulin



Introduction

La Ville de Lévis, lors de son exercice de planification stratégique, a choisi la qualité de vie comme l'élément qui doit être au cœur des préoccupations de tous les intervenants qui ont participé au sommet. Pour les dirigeants de la Ville de Lévis, cette qualité de vie doit constituer le signe distinctif de notre communauté. Cette caractéristique fait que la Ville de Lévis est un endroit où il fait bon vivre et représente un élément attractif pour tout individu, famille ou entreprise qui cherche un endroit où s'établir.

L'atelier « sports et plein air », lors de cette planification stratégique, a reconnu la personne comme le cœur de l'intervention en activité physique, de sport et de plein air. L'orientation privilégiée est la suivante : **Mettre en place les conditions favorisant de saines habitudes de vie pour les individus et les familles en rendant disponibles des activités physiques, sportives et de plein air diversifiées, accessibles et adaptées à leur mode de vie sur l'ensemble du territoire.**

C'est dans cette perspective que la Ville de Lévis propose à la population une politique de l'activité physique, du sport et du plein air. Cette politique se veut un outil rassembleur pour atteindre un objectif essentiel à la qualité de vie de tous, sans exception. **Un mode de vie actif dans un environnement propice à la pratique, la plus libre possible, d'activités physiques, sportives et de plein air.**



Fondements de la politique

La Ville Lévis est le maître d'œuvre du loisir sur son territoire.

La Ville de Lévis a été confirmée dans son rôle de maître d'œuvre du loisir à la suite de l'adoption des orientations du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, devenu depuis le ministère des Affaires municipales et des Régions. À l'intérieur de la législation actuelle, elle dispose de tous les pouvoirs et de tous les outils pour mettre en œuvre la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air sur son territoire.

La pratique régulière de l'activité physique, sportive et de plein air est bénéfique pour la santé.

Toutes les études parues sur le sujet à ce jour confirment cette affirmation. Une société active, c'est un avantage important. En effet, en plus d'être une source de plaisir, la pratique régulière de l'activité physique, sportive et de plein air contribue de diverses façons à l'amélioration de la qualité de vie en réduisant l'incidence sociale et économique des maladies. De plus, elle renforce le tissu social et familial en augmentant la productivité des entreprises, en réduisant le taux de criminalité, en particulier chez les jeunes, et en favorisant l'autonomie des personnes âgées. Une société heureuse et en santé, c'est ce que nous garantit la pratique régulière de l'activité physique, sportive et de plein air.

L'application de la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air nécessite une action concertée de tous les intervenants rassemblés dans un projet collectif.

Les multiples instances et organismes des milieux associatifs, scolaires, privés et gouvernementaux qui interviennent sur le territoire de Lévis n'ont pas d'action concertée en cette matière. Ainsi, cette situation est nuisible au développement harmonieux de la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air. Comme maître d'œuvre du loisir sur son territoire, la Ville de Lévis doit se doter d'un outil rassembleur qui favorisera la concertation entre tous ces acteurs. Cette concertation aura comme but ultime d'offrir à la population locale des occasions de pratiquer des activités physiques, sportives et de plein air de qualité répondant à ses besoins.

La Ville de Lévis possède sur son territoire un impressionnant potentiel pour la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air.

La démarche établissant l'état de situation en matière de sports et de plein air dans le cadre de la planification stratégique a révélé l'important potentiel humain, physique, économique et naturel de notre Ville. Ce potentiel, s'il est bien établi et utilisé, permettra un développement harmonieux de la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air.



La planification stratégique a répertorié les infrastructures sportives privées, scolaires et municipales utilisées par la population. De celles-ci, certaines nécessitent une mise à niveau et, dans certains cas, des carences ont été décelées; ainsi, il a été établi que des infrastructures ne répondent pas aux besoins de certaines disciplines. Le potentiel humain, bien que vieillissant, est toujours un atout majeur; il a cependant besoin d'un soutien accru de la Ville. Cette dernière jouit d'une position géographique privilégiée. En effet, son territoire en entier borde le fleuve Saint-Laurent; il compte deux rivières majeures et de nombreux sites naturels aménagés ou aménageables en parcs urbains et régionaux.

L'accessibilité est un élément important qui détermine la qualité de la prestation des services et celle des lieux de pratique d'activités physiques, sportives et de plein air offerts à l'ensemble des citoyens, sans exception.

Dans la Ville de Lévis, il existe des groupes de citoyens qui n'ont pas accès, au même titre que d'autres, à la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air. Il peut s'agir de personnes souffrant d'un handicap, de personnes économiquement défavorisées ou d'individus qui, pour des raisons familiales, de travail ou d'éloignement des sites d'activités, ne peuvent pratiquer une activité de leur choix. La Ville de Lévis a le devoir de limiter au minimum les contraintes à la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air, sans discrimination aucune envers un groupe ou l'autre. Elle doit mettre en place des mesures facilitant l'accès pour tous, sans exception, à la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air.

La pratique de l'activité sportive et de plein air comporte plusieurs niveaux allant de l'initiation à l'excellence. Tous ont leur importance dans le développement de la pratique de ces activités sur le territoire de Lévis.

À Lévis, nous trouvons tous les niveaux de pratique sportive et de plein air. Cette réalité nous oblige à préciser quelle sera la place de chacun des niveaux dans l'intervention de la Ville en matière d'activité physique, sportive et de plein air. Tous les degrés de pratique devront recevoir un traitement équitable, car ils correspondent à l'une ou l'autre des clientèles actuelles et futures de la Ville en ce qui a trait à l'activité physique, sportive et de plein air.

Les collaborateurs de la Ville en cette matière obtiennent déjà des résultats remarquables auprès de leur clientèle respective. De ce fait, ils constituent un atout majeur dans la mise en œuvre de la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air sur le territoire de Lévis.



Principes directeurs de la politique

Les principes directeurs de l'intervention de la Ville de Lévis en matière d'activités physiques, sportives et de plein air s'inspirent des orientations de la planification stratégique de la Ville, du plan d'action du Secrétariat au loisir et au sport du gouvernement du Québec et des propositions d'une politique du loisir au Québec formulées par l'Association québécoise du loisir municipal en 2001.

Le citoyen est au centre de la prestation des services en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. En plus d'être à l'origine de cette prestation, il en est le réalisateur et le principal bénéficiaire. Ainsi, la consultation et la participation du citoyen sont essentielles à la prestation des services en activités physiques, sportives et de plein air.

La prestation de ces services se fait dans une optique d'amélioration constante de la qualité de vie des citoyens et citoyennes et de l'épanouissement personnel dans le respect de l'environnement.

La prestation des services en matière d'activités physiques, sportives et de plein air favorise la participation des citoyens les plus démunis par l'ajout de mécanismes favorisant leur participation.

Le partenariat avec tous les intervenants concernant l'activité physique, sportive et de plein air est essentiel pour assurer une prestation optimale des services et une utilisation maximale des plateaux d'activité tout en respectant les caractéristiques de tous les partenaires.

La pratique des activités physiques, sportives et de plein air doit se faire dans des plateaux et dans des sites de qualité, sécuritaires et adaptés aux capacités de chacun.

La Ville reconnaît la pluralité et la diversité des besoins à satisfaire ainsi que des clientèles à desservir.

La Ville reconnaît qu'il est important, en matière d'activité physique, sportive et de plein air, de s'adapter et même d'anticiper les nouvelles tendances en ce domaine.





Objectifs de la politique

La présente politique a pour objectif final de faire des citoyens et citoyennes de Lévis des gens actifs physiquement grâce à une offre de service diversifiée et de qualité, et des lieux de pratique adaptés et accessibles à tous, sans discrimination. La Ville de Lévis se dote donc de grandes orientations en matière d'activité physique, sportive et de plein air.

Proposer des pistes d'action déterminant la nature et l'étendue du rôle de la Ville de Lévis en matière d'activité physique, sportive et de plein air qui se traduiront dans divers plans d'action.

Mettre en place de façon équitable sur tout le territoire de Lévis les divers niveaux de pratique que sont : l'initiation, la participation, la compétition et l'excellence.

Encourager la concertation de tous les intervenants des secteurs municipal, associatif, scolaire et privé pour un développement harmonieux de la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air sur le territoire de Lévis.

Favoriser l'engagement bénévole par des politiques de promotion, de reconnaissance et de soutien à l'action bénévole au sein des organismes de sport et de plein air.

Aménager des parcs et équipements sportifs et de plein air et, de façon générale, créer un milieu de vie propice à la pratique régulière de l'activité physique, sportive et de plein air.

Rendre accessible aux personnes vivant avec un handicap physique, intellectuel, économique ou social la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air.

Accroître la qualité de l'intervention auprès des diverses clientèles par des programmes de soutien à la formation de bénévoles, d'animateurs et d'instructeurs qui œuvrent dans le secteur de l'activité physique, sportive et de plein air.

Établir, à l'aide de critères rigoureux, une politique d'accueil d'événements sportifs sur le territoire de Lévis.

Favoriser une offre équilibrée d'activités libres et encadrées à l'ensemble des citoyens et citoyennes de Lévis, sans exception.



Orientations et pistes d'action

Axe 1 - Une offre de service répondant aux besoins des citoyens de Lévis

S'assurer que l'offre de service répond de manière la plus pertinente possible aux attentes des citoyens et des citoyennes de Lévis, tant du point de vue de la qualité que sur le plan de l'adaptabilité aux horaires de tous les types de clientèles.

Pour répondre à cette orientation, la Ville envisage les pistes d'action suivantes :

Tenir à jour le portrait des besoins et attentes des citoyens et citoyennes en matière d'activité physique, sportive et de plein air et analyser de façon systématique le taux de satisfaction par rapport à l'offre de service.

Soutenir les organismes partenaires dans l'élaboration et la réalisation d'actions visant à améliorer et à diversifier l'offre de service et à proposer des équipements de qualité aux divers usagers.

Augmenter les possibilités pour tous les citoyens et les citoyennes de pratiquer des activités physiques, sportives et de plein air à libre accès ou à un coût minime, telles les activités de plein air quelle que soit la saison.

Établir de nouvelles formules combinant activités physiques, sportives et de plein air et activités touristiques, patrimoniales et culturelles de façon à élargir la participation à des clientèles moins actives physiquement.



Axe II - Offrir des sites d'activité et des ressources accessibles et adaptées

Faire en sorte que des ressources, services et installations sportives et de plein air de qualité soient accessibles à tous les citoyens et citoyennes et adaptés à leurs capacités physiques, intellectuelles, économiques et sociales, favorisant ainsi une pratique régulière et sécuritaire d'activités physiques, sportives et de plein air.

Pour répondre à cette orientation, la Ville de Lévis envisage les pistes d'action suivantes :

Maintenir et créer des ressources, services et installations à proximité des lieux de résidence, idéalement par quartier ou encore par arrondissement, de façon à limiter les contraintes d'accessibilité liées au temps disponible et à la longueur des déplacements.

Favoriser la modulation des horaires des activités physiques, sportives et de plein air pour qu'ils correspondent aux disponibilités des clientèles aux prises avec des horaires de travail ou des responsabilités sociales et familiales particuliers.

Mettre à niveau les équipements existants et aménager les nouveaux pour les rendre accessibles aux clientèles vivant avec un handicap. Adapter les programmes d'activités à leur situation particulière, tout en ayant en tête de maintenir et d'améliorer la polyvalence de ceux-ci.

Mettre en place une tarification favorisant la participation des citoyens les plus démunis et celle des familles qui, compte tenu de leur situation, n'ont pas intégré un mode de vie actif physiquement.

Favoriser l'investissement des partenariats ciblés dans des infrastructures de haut calibre pour répondre aux besoins des clientèles de haut niveau et pour permettre d'accueillir sur le territoire des compétitions prestigieuses.

Promouvoir et maintenir chez les divers intervenants de toutes les directions de l'administration municipale une pensée orientée vers l'activité physique, le sport et le plein air; cette pensée guiderait toutes leurs actions pour améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens par l'aménagement du territoire ou l'octroi de nouveaux services.

Mettre en valeur les espaces naturels de Lévis pour permettre la pratique d'activités de plein air dans le respect de l'environnement et dans une perspective de développement durable.



Axe III - Concertation, réseautage et collaboration

Mettre en place un processus de développement intégré de l'activité physique, sportive et de plein air. À cette fin, la Ville favorisera la concertation de tous les intervenants et la mise en réseau de l'action de chacun, en précisant d'abord leur rôle et en favorisant une véritable concertation visant à établir des collaborations utiles.

Pour répondre à cette orientation, la Ville envisage les pistes d'action suivantes :

Participer activement aux travaux des différentes tables régionales de concertation telles celles créées par l'URLS Chaudière-Appalaches, le Conseil des sports de haut niveau du Québec et tout autre organisation vouée à la promotion de l'activité physique, sportive et de plein air.

Raffermir ses relations avec les organismes partenaires de la Ville dans la mise en valeur de l'activité physique, sportive et de plein air.

Établir un processus de concertation permanent entre la Ville de Lévis, le monde de l'éducation, Kino-Québec, les instances régionales et le secteur privé dans le but d'offrir l'accessibilité aux citoyens et citoyennes de Lévis à des programmes d'activités et à des infrastructures diversifiées et de qualité en matière d'activités physiques, sportives et de plein air.

Établir et maintenir des liens aux niveaux provincial et national avec le Secrétariat aux loisirs et aux sports du ministère des Affaires municipales et des Régions, Sports Canada et les fédérations sportives québécoises et canadiennes pour participer activement à la définition de leurs grandes orientations.

Mettre en place une table de concertation réunissant les représentants de groupements préoccupés par la pratique de l'activité physique, du sport et du plein air chez les familles, les femmes, les aînés et les handicapés afin de proposer des façons de faire pour les joindre plus efficacement.

Collaborer avec les intervenants de la Ville en matière de tourisme, de patrimoine et d'aménagement du territoire dans la planification, l'élaboration et l'organisation d'activités de plein air, la planification en matière d'infrastructures sportives et de plein air et la mise en place de conditions favorisant le transport actif chez les résidents de Lévis.

Mettre en place une table de concertation scolaire municipale réunissant les intervenants de la Ville et ceux du primaire, du secondaire et du collégial, public ou privé. De plus, établir avec la Direction de la santé publique, la Commission scolaire et le ministère des Affaires municipales et des Régions un plan conjoint de communication portant sur les possibilités offertes à Lévis et en région pour faire de l'activité physique, du sport et du plein air.

Axe IV - Soutien à la contribution des bénévoles et des organismes au développement de l'activité physique, du sport et du plein air.

Appuyer toute initiative visant la création d'organismes sportifs et de plein air. La Ville s'engage aussi à soutenir, par des mesures ciblées, l'action des bénévoles et des organismes dans la mise en place des disciplines sportives et de plein air et des services offerts à leurs diverses clientèles.

Appliquer aux organismes et bénévoles œuvrant dans le secteur de l'activité physique, du sport et du plein air la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lévis.

Mettre en place, dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien, des programmes spécifiques visant la formation de bénévoles et d'entraîneurs concernant tous les aspects de la gestion d'un organisme sportif et la promotion de saines habitudes de vie chez leurs participants. Favoriser le recrutement de nouveaux bénévoles ainsi que la reconnaissance et la promotion auprès du public en général de l'action des bénévoles.

Accorder aux organismes de sport et de plein air un soutien administratif, financier et technique visant à permettre à ceux-ci de consacrer toutes leurs énergies au développement de leur discipline et à l'amélioration des services à leurs participants. Au chapitre des services aux participants, mettre à leur disposition un guide les conseillant sur l'achat d'équipements ou de vêtements de sport et de plein air adaptés à leur niveau de pratique et à leur compétence.



Axe V - Soutien aux athlètes de haut niveau

Bien que le soutien aux athlètes de haut niveau soit avant tout une responsabilité des paliers supérieurs de gouvernement, notre responsabilité réside dans la mise en place de conditions de pratique favorisant l'apparition et l'entraînement sur notre territoire d'athlètes de haut niveau.

Pour répondre à cette orientation, la Ville envisage les pistes d'action suivantes :

Collaborer à la mise à la disposition des athlètes de plateaux en quantité et en qualité suffisantes pour favoriser leur entraînement.

Contribuer financièrement et participer en tant que membre à part entière aux actions du Conseil des sports de haut niveau de Québec qui vise à offrir aux athlètes de haut niveau de Québec et de Lévis des services adaptés à leurs besoins.

Concevoir et mettre en place une politique de soutien aux événements sportifs et de plein air de tout calibre.

Favoriser, dans le cadre de cette politique, la venue d'événements d'envergure provinciale, nationale et internationale.

Mettre en valeur les réussites de nos athlètes, des responsables et des bénévoles qui se sont distingués sur la scène nationale et internationale.

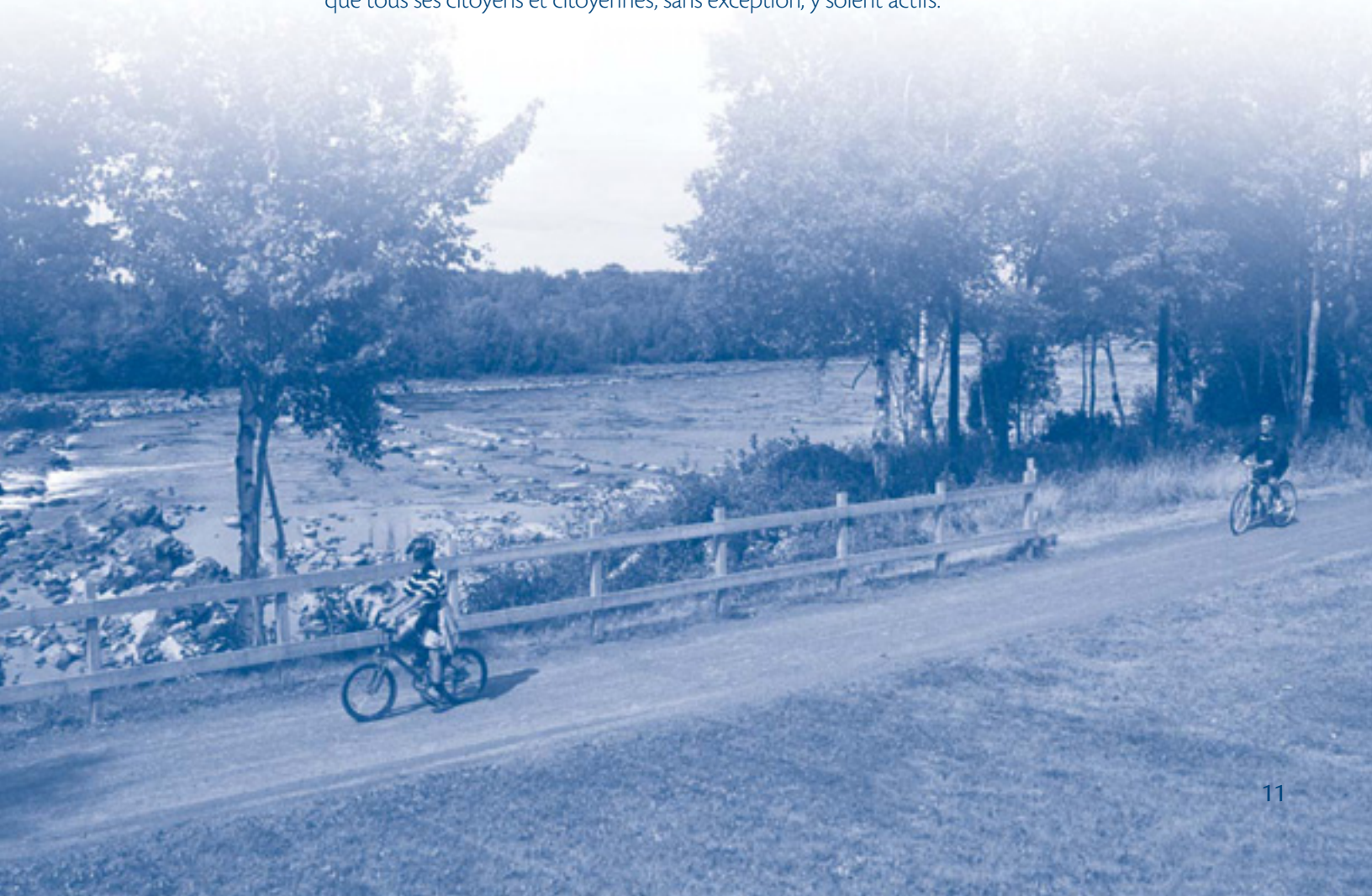


Un avenir prometteur

La Ville de Lévis compte sur de nombreux atouts pour orchestrer l'accroissement de la pratique de l'activité physique chez ses citoyens. Avec cette politique, le chemin est tout tracé !

Fort de l'engagement des organismes publics et des associations sportives et de plein air, la Ville peut être assurée d'un soutien indéfectible dans l'atteinte des objectifs de sa politique.

De plus, la Ville bénéficie d'un milieu exceptionnel qu'elle pourra aménager aux fins de pratique d'activités physiques, sportives et de plein air. Elle dispose de tous les éléments pour que tous ses citoyens et citoyennes, sans exception, y soient actifs.





Références :

1. *Une politique de loisir au Québec, Loisirs, communauté et qualité de vie*, AQLM, 2000.
2. *Kino-Québec 2000, l'activité physique déterminant de la santé des jeunes*
Avis du comité de Kino-Québec, Secrétariat aux loisirs et aux sports, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2000.
3. *Proposition du directeur de la santé publique en milieu scolaire pour contrer le désengagement des jeunes face à la pratique de l'activité physique*, R.R.S.S. Chaudière-Appalaches, Direction de la santé publique et Kino-Québec.
4. *Quantité d'activités physiques requise pour en retirer des bénéfices pour la santé*,
Avis du comité scientifique de Kino-Québec, 1999.
5. *L'activité physique déterminant de la santé des jeunes*,
Avis du comité scientifique de Kino-Québec, B.N.9, 2000.
6. *Plan d'action 2000-2005 Kino-Québec*, 2000.
7. *L'activité physique déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*.
Avis du comité scientifique de Kino-Québec, B.N.9, mai 2002.
8. *Les jeunes et l'activité physique, situation préoccupante et alarmante? Kino-Québec, ministère des Affaires municipales*, 2^e trimestre 1998, B.N.9.
9. *Les loisirs dans les nouvelles villes du Québec, les clientèles particulières en loisir dans un contexte de fusion municipale*, A-9 L.M, B.N.9, 2002, 34 pages.
10. *Pour donner aux « ados » le goût de bouger*, Kino-Québec, B.N.9., 3e trimestre 1999, 15 pages.
11. *Plan d'action du Secrétariat aux loisirs et aux sports*, Québec, 2002, 20 pages.
12. *Planification stratégique de la Ville de Lévis, constats, orientations, objectifs et actions*, mai 2003.
13. *La politique canadienne du sport*, 24 mai 2002, G.C., 22 pages.
14. *La politique canadienne du sport, priorités des gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine des sports 2002-2003*, G.C., juin 2002, 10 pages.
15. *Le sport que nous voulons*, Rapport final du symposium du Centre canadien de l'éthique dans le sport tenu les 12 et 13 septembre 2003, gouvernement du Canada, janvier 2004.

Remerciements

La Ville de Lévis tient à remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré à l'élaboration de la *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air*, ainsi que toutes les personnes qui ont déposé des mémoires et participé à la séance de consultation publique. Leur contribution a été essentielle à la réalisation de cette politique.



Les membres de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air

Monsieur Guy Dumoulin, conseiller municipal et président de la commission

Madame Isabelle Demers, conseillère municipale et membre de l'exécutif

Monsieur André Hamel, conseiller municipal et membre de l'exécutif

Monsieur Jacques Rochette, chef du Service des sports et du plein air et secrétaire de la commission

Les membres du comité consultatif sur la politique de l'activité physique, du sport et du plein air

Madame Ariane Loignon, URLS, Chaudière-Appalaches

Madame Marie-Noël Lavoie, Direction de la santé publique de la Chaudière-Appalaches

Monsieur Laurent Fallon, Cégep de Lévis-Lauzon

Monsieur Jacques Rochette, Ville de Lévis

Organismes (et personnes) ayant déposé un mémoire

Cégep de Lévis-Lauzon

Collège de Lévis

Commission scolaire des Navigateurs

Conseil des sports de haut niveau de Québec

Office des personnes handicapées du Québec

Liste des organismes et personnes ayant participé à la consultation publique du 2 février 2005

Les Commandeurs Midget AAA de Lévis

Club de tennis de Lévis

Les amis du boisé de l'Auberivière

Club de natation Les Riverains

Club Triaction de Lévis

Conseil des sports de haut niveau

Festival des sports de Lévis

Les Souliers énergiques de Saint-Nicolas

Boulodrome de Charny

Association des sports de balle Saint-Rédempteur

Club de marche Desjardins de Lévis

Club de tir à l'arc Les Lévisseurs

Collège de Lévis

Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches

Club de marche Les mille-pattes de Saint-Romuald

Club de gymnastique Gymnamic

Club de ski de fond de Saint-Romuald

Club de badminton de Saint-Étienne

Club de pétanque de Lévis

Festival des sports de Lévis

Office des personnes handicapées du Québec

Association stéphanoise de baseball

Club de boxe olympique de Lévis

Club de ski de fond Les Pionniers de Breakeyville (ont participé à titre individuel)

Monsieur Claude Roy de Saint-Romuald

